



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du Mercredi 10 novembre 2021

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présent : Claude ADAM

Absents excusés : Francis BERNAVILLE - Olivier FREMIOT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes U14 77 & Comité (Date de jeu le 27/11/2021)

*Suivi FMI

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de terrain

*Forfaits Généraux/Engagements

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23661889 Pays Bières 11 – Torcy PVM 12 Vétérans D1 du 24/10/2021

La Commission, suite au rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que M. l'arbitre a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 0-0
- Liste des personnes inscrites sur la feuille de match, (arbitres assistants, délégués),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de PAYS BIERES a transmis les éléments suivants,

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

- Sanctions disciplinaires, informations non mentionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ..., informations non mentionnées

Considérant qu'après deux demandes le club de **TORCY PVM** n'a pas transmis les éléments transmis par la Commission

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Dossier en cours d'examen.

Match 24069083 Le Pin 1 – Gretz Tournan 1 U16 Coupe 77 du 17/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de LE PIN, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE PIN 1 a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 5-0 (victoire de GRETZ TOURNAN)

La Commission enregistre le score de la rencontre (5– 0 en faveur de GRETZ TOURNAN)

En complément la Commission demande (2eme fois) aux clubs de LE PIN et de GRETZ TOURNAN de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23655196 Pontault UMS 2 – Champs FC 1 Seniors D3D du 24/10/2021

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de CHAMPS FC informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (4-0 en faveur de CHAMPS FC)

Considérant que le club de CHAMPS FC informe la Commission que l'équipe de CHAMPS FC a bien remporté la rencontre sur le score de (5-0) et non (4 - 0) comme indiqué sur la Feuille de match.

En complément la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ainsi qu'au club de PONTAULT UMS de transmettre informations concernant le score de la rencontre.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE
23735233	07/11/21	U16	D3B	CHAMPS 3 VAIRES 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Considérant le problème informatique impactant le fonctionnement de la FMI survenue le 24/10/2021.

La Commission, décide de prolonger exceptionnellement le délai d'une semaine concernant les demandes de feuilles de match des rencontres ci-dessous.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23654923	24/10/21	SENIORS	D3A	ESBLY 1	PLAINE France 1
23701078	24/10/21	+45 ANS	Groupe D	NANTEUIL 21	TORCY PVM 21
24035111	24/10/21	U18	D3A	VAL DE France/ESBLY 1	GOELLYCOMPANS/MITRY 2
23670308	24/10/21	U16	D2A	COURTRY 1	VAL DE France/ESBLY 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

NEANT

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 13 et 14 novembre 2021

La Commission,

Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 14 novembre 2021,

Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 et Comité U18 - U16 du 14 novembre 2021 à 12h30.

Match 23661333 Bussy 3 – Combs 2 U14 D3B du 13/11/2021

Demande de modification d'horaire et d'installations via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 16H15 au stade M. HERZOG au lieu de 14h00 au stade M. JAZY

En attente accord du club de COMBS

Match 24151525 Ponthierry 1 – Dammarie FC 1 U18 Coupe 77 du 14/11/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 12h30

Demande refusée par le club de DAMMARIE FC

Week-end du 20 et 21 novembre 2021

Match 23670405 Briard SC 2 – Pays Crécois 1 U16 D2B du 21/11/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h00

En attente accord du club de PAYS CRECOIS

Week-end du 11 et 12 décembre 2021

Match 23662233 Thorigny 11 – Ozoir 12 Vétérans D2B du 12/12/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 11/12/2021 à 19h30 au lieu du 12/12/2021 à 9h30

Demande refusée par le club d'OZOIR

Week-end du 18 et 19 décembre 2021

Match 23669921 Quincy 1 – Montereau U16 D1 du 19/12/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de MONTEREAU au lieu de QUINCY

En attente accord du club de MONTEREAU

[Week-end du 26 et 27 fevrier 2022](#)

Match 23670012 Montereau – Quincy 1 U16 D1 du 27/02/2022

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de QUINCY au lieu de MONTEREAU

En attente accord du club de MONTEREAU

[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

En attente accord du club de OZOIR

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 22142227**

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY)

La rencontre Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A, aura donc lieu à 15h30 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF

Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY) ~~pour le 11/12/2021 à 16h00 au lieu du 12/12/2021 à 15h30 pour le 12/12/2021 à 13h00~~

La rencontre Othis 2 – Brie FC 1 Seniors D3A, aura donc lieu à 13h00 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF (Accord du club de BRIE FC)

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- **L'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

Club de BOISSISE PRINGY:

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2^e tour)
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

***BREUILLOISE 1**

U14 D4C

FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS

***FERRIERES 1**

U16 D3A

***PETIT MORIN 1**

U14 D4B